

Le 2 octobre 2002

**NOUVELLES REGLES ENVISAGEES POUR LES PRATIQUES
COMMERCIALES D'ENTREPRISE A CONSOMMATEUR: LES
ENTREPRISES ATTENDENT DES IDEES CLAIRES**

L'UNICE a répondu ce lundi, 30 septembre, à la communication publiée par la Commission pour donner suite au livre vert sur la protection des consommateurs dans l'UE. Ce document présente un nouveau cadre réglementaire des pratiques commerciales d'entreprise à consommateur (B2C).

Dans le monde d'aujourd'hui, la satisfaction du consommateur est un credo pour la plupart des entreprises européennes, qui souscrivent aux propositions visant à réduire la surcharge réglementaire tout en assurant un niveau élevé de protection des consommateurs. Ces principes sont au cœur des idées de la Commission pour mieux légiférer.

Les entreprises européennes demeurent néanmoins sceptiques et doutent que la refonte suggérée des règles actuelles en matière de pratiques commerciales B2C atteigne l'objectif recherché: améliorer la protection des consommateurs et réaliser tout le potentiel du marché intérieur pour un coût minimal pour les entreprises.

La Commission n'apporte en effet pas de preuves matérielles suffisantes de la nécessité et de la faisabilité de la réforme, envisagée pour répondre aux exigences ambitieuses d'un meilleur cadre législatif. Citons par exemple l'absence d'informations sur les points suivants:

- liste des entraves transnationales provoquées par la diversité des règles nationales, qui justifieraient une action de l'UE;
- interactions de la législation cadre envisagée avec les règles sectorielles existantes, et impact sur celles-ci;
- conséquences d'une disposition générale conjuguée à une liste exhaustive de catégories et une liste d'exemples, et rôle des codes de conduite et des orientations non contraignantes.

Par conséquent, l'UNICE estime que la Commission doit apporter des preuves complémentaires et répondre aux questions posées par les parties consultées avant d'aller de l'avant et de présenter une proposition réglementaire.

Le texte complet de la prise de position de l'UNICE est disponible sur le site de l'UNICE (www.unice.org).

Note à l'éditeur

L'UNICE est le porte-parole officiel de plus de 16 millions de petites, moyennes et grandes entreprises en Europe, qui emploient plus de 106 millions de personnes. Présente sur la scène européenne depuis 1958, l'UNICE compte aujourd'hui 34 membres, fédérations nationales de l'industrie et des employeurs de 27 pays, dont la mission première est l'amélioration de la croissance et de la compétitivité en Europe.

Pour de plus amples informations, contactez: Maria Fernanda FAU: +32(0)2 237.65.62
Carlos Almaraz: +32(0)2 237.65.57
site web: www.unice.org